

# Stationner malin en centre-ville



## L'offre de stationnement

### Voirie

- > Stationnement payant de 9h à 12h et de 14h à 19h
- > Stationnement gratuit tous les jours de 12h à 14h et de 19h à 9h, les dimanches et jours fériés

#### ZONE CŒUR DE VILLE

(stationnement limité à 2 heures, FPS à 25 € en cas d'infraction)

> 1 heure 1,00 €

#### PARKING EXTÉRIEUR HÔTEL DE VILLE

(stationnement limité à 2 heures avec gratuité 1/2h par jour et gratuité le samedi matin, FPS à 25 € en cas d'infraction)

> 1 heure 1,00 €

#### ZONE VERTE

(stationnement limité à 2 heures, FPS à 20 € en cas d'infraction)

> 1 heure 0,50 €

#### LES CALINS - PARADIS / 77° RI

(stationnement limité à 2 heures avec gratuité 1/2 h par jour, FPS à 20 € en cas d'infraction)

> 1 heure 0,50 €

### Parcs en libre accès

- > Stationnement payant de 9h à 12h et de 14h à 19h
- > Stationnement gratuit tous les jours de 12h à 14h et de 19h à 9h, les dimanches et jours fériés

#### ZONE CŒUR DE VILLE

##### PARKING SALBÉRIE, RUE KLEBER

(stationnement limité à 2 heures, FPS à 25 € en cas d'infraction)

> 1 heure 1,00 €  
> la semaine 6,00 €  
> le mois 22,00 €

#### ZONE VERTE

##### PARKINGS ORANGERIE, COIGNARD, TURPAULT (proximité rue Marceau)

(stationnement limité à 8 heures, FPS à 20 € en cas d'infraction)

> 1 heure 0,40 €  
> la semaine 5,00 €  
> le mois 20,00 €

##### PARKING GRANDS JARDINS, SAINT PIERRE, PUIITS GOURDON

(stationnement limité à 8 heures avec gratuité 1/2h par jour, FPS à 20 € en cas d'infraction)

> 1 heure 0,40 €

##### PARKING PLACE DU 8 MAI 1945, SENGHOR, OFFICE DE TOURISME

(stationnement limité à 8 heures avec gratuité 1h par jour et gratuité le samedi matin, FPS à 20 € en cas d'infraction)

> 1 heure 0,40 €

##### ZONE GARE SNCF (72 PL.) / 77<sup>ème</sup> RI (24 PL.)

(stationnement limité à 2 heures, FPS à 20 € en cas d'infraction)

> 1 heure 0,50 €  
> forfait 8 heures 3,00 €  
> forfait semaine 10,00 €  
> forfait mois 25,00 €

### Parcs en enclos

- > Ouvert 7j/7 et 24h/24
- > Stationnement payant de 9h à 19h
- > Stationnement gratuit tous les jours de 19h à 9h, les dimanches et jours fériés

#### ZONE VERTE

##### PARKINGS PRISSET, MAIL, TURPAULT

> la première demi-heure gratuite  
> Le quart d'heure suivant 0,20 €  
> Tout autre quart d'heure 0,10 €  
> Entre 12h et 14h forfait 0,40 €  
> Le mois forfait 20,00 €

### Parkings couverts

- > Ouvert 7j/7 et 24h/24
- > Stationnement gratuit les dimanches et jours fériés

#### ZONE CŒUR DE VILLE

##### PARKINGS ARCADES ROUGÉ (508 PL.), TRAVOT (153 PL.), MONDEMENT (351 PL.)

> la première demi-heure gratuite  
> 1 demi-heure 0,40 €  
> entre 12h et 14h forfait 0,80 €  
> entre 20h et 8h forfait 0,80 €

#### ABONNEMENTS

- > Arcades Rougé : 160 abonnements maxi, Mondement : 232 abonnements maxi, Travot : pas d'offre d'abonnement
- > de 7h30 à 20h30 32,00 €/mois  
82,00 €/trimestre  
286,00 €/an
- > 24h/24 54,00 €/mois  
152,00 €/trimestre  
555,00 €/an

## Pratique



### Arrêts-minute

Pour le stationnement de courte durée, des arrêts-minute gérés par bornes électroniques sont proposés à proximité des commerces : 26 places gratuites dans l'hypercentre pour des courses n'excédant pas les 10 minutes.

Une borne détecte la présence du véhicule lors de son stationnement et déclenche alors un minuteur qui, une fois le temps écoulé, prévient la Police municipale.

### Places de parking "Famille"

- > Stationnement payant

En 2005, pour faciliter le quotidien des familles avec enfants, la Ville a aménagé des places de parking "Famille" en centre-ville. Plus larges que les emplacements ordinaires, elles garantissent plus de sécurité et de confort pour sortir du véhicule enfants et poussettes.

18 places "Famille" sont aménagées dans le parking Arcades Rougé.

### Résidents

Gratuité du stationnement sur voirie (zones cœur de ville et verte) à proximité du lieu de résidence entre 18h et 10h du matin.

Un macaron délivré sur justificatifs devra être apposé sur le pare-brise du véhicule.

### Places GIC/GIG

- > Stationnement gratuit

Les personnes en situation de handicap, titulaire du macaron GIC/GIG (Grand Invalide Civil/Grand Invalide de Guerre) et équipées de disques de stationnement européen peuvent se stationner gratuitement sur l'ensemble des emplacements proposés sur voirie et placettes.

- > Stationnement payant

Ces mêmes usagers doivent s'acquitter de leur stationnement en cas de stationnement sur un parc géré par un contrôle d'accès barriéré.

### Vidéosurveillance

Pour la sécurité des personnes et des biens, les parkings avec contrôle d'accès sont placés sous vidéosurveillance.

# LÉGENDE

- Cœur de Ville**
  - Parkings couverts
  - Voirie - parkings durée limitée à 2h
  - Parc en accès libre durée limitée à 2h forfaits semaine et mois
- Zone bleue**
  - Voirie - Parkings
  - Arrêts-minute gérés par bornes électroniques
- Zone Gare**
  - Forfaits 8h - semaine - mois
- Zone grise**
  - Sans stationnement
- Zone Verte**
  - Parcs en enclos
  - Parcs en libre accès durée limitée à 8h forfaits semaine ou mois
  - Parcs en libre accès durée limitée à 8h avec gratuité 1/2 h par jour
  - Parcs en libre accès durée limitée à 8h avec gratuité 1/2 h par jour
  - Voirie durée limitée à 2h
  - Voirie durée limitée à 2h avec gratuité 1/2 h par jour
- \* gratuit le samedi matin

